

Vallourec annonce le lancement d'une émission obligataire à échéance 2023

Boulogne-Billancourt (France), le 9 Avril 2018 – Vallourec S.A. (la « Société ») annonce aujourd'hui le lancement d'une émission obligataire d'un montant total de 300 millions d'euros à échéance 2023. Le produit de cette émission contribuera (i) avec la trésorerie disponible, au refinancement des obligations en circulation de Vallourec venant à échéance en août 2019 en les remboursant à leur date d'échéance et (ii) au paiement de certains frais et charges. D'ici là, Vallourec conservera ce produit dans son compte général de trésorerie et réduira les emprunts à court terme existants et futurs.

Informations légales

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les valeurs mobilières de Vallourec n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Vallourec n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses valeurs immobilières aux États-Unis d'Amérique.

IMPORTANT – Investisseurs de détail au sein de l'Espace Economique Européen – Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou mises à disposition de toute autre manière et ne doivent pas être offertes, vendues ou mises à disposition de toute autre manière à un quelconque investisseur de détail de l'Espace Economique Européen (« EEE »). Pour les besoins de cette disposition, un investisseur de détail désigne l'une (ou plusieurs) des personnes suivantes : (i) un client de détail tel que défini au point 11 de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ou (ii) un client au sens de la Directive 2002/92/CE (telle que modifiée, la « Directive relative à l'intermédiation en assurance »), lorsque ce client ne se qualifierait pas en client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; ou (iii) n'est pas un investisseur qualifié, tel que défini par la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée, la « Directive Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).

Informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des réflexions et des informations prospectives. De par leur nature, ces réflexions et informations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et services ou les performances futures. Bien que la Direction de Vallourec estime que ces réflexions et informations prospectives sont raisonnables, Vallourec ne peut garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. Ces réflexions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes qui sont difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle de Vallourec, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les réflexions et les informations prospectives.

À propos de Vallourec

Leader mondial sur ses marchés, Vallourec fournit des solutions tubulaires de référence pour les secteurs de l'énergie et pour d'autres applications parmi les plus exigeantes : des puits de pétrole et de gaz en conditions extrêmes aux centrales électriques de dernière génération, en passant par des projets architecturaux audacieux et des équipements mécaniques ultra-performants. Fidèle à son esprit pionnier et fort d'une R&D de pointe, Vallourec ne cesse de repousser les frontières technologiques. Implanté dans une vingtaine de pays, au plus près de ses clients, le Groupe rassemble près de 19 500 collaborateurs passionnés et engagés qui offrent bien plus que des tubes : ils proposent des solutions toujours plus innovantes, fiables et compétitives, pour rendre possibles tous les projets.